RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260320-2026_29-DE
Reçu le 03/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	13
• votants	15
• absents	2
• exclus	

De la commune d'Albas

DELIBERATION N°2026-29

Séance du 20 mars 2026 à 19 heures 00

Date de convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

Objet

Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental d'Energie du Lot - Territoire d'Energie Lot (TE46)

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. Nom : ALAUX
Prénom : Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON, Didier GUYOT, Daniel ROUDIERE.

Représentés :

Jérôme COUTURE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN
Melha MAMMERI a donné pouvoir à Catherine PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme Nom : PREVOT
Prénom : Catherine

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

-**VU**, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,

-**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

- **CONSIDERANT** que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient que *« Les communes de Biars-sur-Cère, Cahors, Figeac, Gourdon, Laval-de-Cère, Pradines et Saint-Céré sont représentées au sein du Comité syndical de TE46 dans les conditions suivantes :*

• Un délégué titulaire et un suppléant par 5.000 ou fraction de 5.000 habitants,

• Un délégué titulaire et un suppléant par tranche complète de 700 km de lignes HTA/BT du réseau public de distribution

AR Prefecture
046-214600017-20260320-2026_29-DE
Reçu le 03/04/2026

d'électricité.

Les autres communes membres du TE46 sont représentées dans 6 secteurs d'énergies dans les conditions suivantes :

• Un délégué municipal titulaire et un suppléant par commune de moins de 1.000 habitants

• Deux délégués municipaux titulaires et deux suppléants par commune de 1.000 ou plus de 1.000 habitants.

La population prise en compte est la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année du renouvellement général des conseils municipaux ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants** pour représenter la commune d'Albas au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner le délégué titulaire et suppléant du Syndicat Départemental d'Energie du Lot (TE46) :

- M. Jean-Pierre ALAUX ; titulaire
- M. Didier GUYOT; suppléant

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

de Cahors

le

Publié ou notifié le

Fait à Albas

Le 02 avril 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)